

6.1	Adoption des comptes payés au 30 septembre 2025
6.2	Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2025
6.3	Dépôt des activités de fonctionnement financier du 1 ^{ER} AU 30 septembre 2025
6.4	Dépôt – des états comparatifs
6.5	Soumission 2025-176 de Florent Guay Éclectique – panneaux rue Laramée
6.6	Point ajouté
6.7	
7	RESSOURCES HUMAINES
7.1	
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE/POLICE/POMPIERS
8.1	Rapport du mois de septembre 2025
9	TRAVAUX PUBLICS
9.1	Rapport du mois de septembre 2025
9.2	Résolution adoptant la soumission présentée pour l'achat du sel <ul style="list-style-type: none"> - Compagnie Compass Minerals - Compagnie Celicecat - Compagnie Mines Seleine
10	HYGIÈNE DU MILIEU
10.1	
11	URBANISME
11.1	Rapport d'activités / inspectrice – urbanisme
11.2	Procès-verbal Comité consultatif d'urbanisme
11.3	Procès-verbal Comité consultatif en environnement
11.4	Demande d'enseigne sur poteau; 32 A rue de l'Église nord
12	LOISIRS
12.1	Rapport du mois de septembre 2025
12.2	« Projets CRSQV » Demande de financement dans le camp préparatoire à la transition du primaire au secondaire & bal en blanc
12.3	Demande de financement dans le cadre du fonds « En Montérégie, ON BOUGE! »
13	CORRESPONDANCE / INFORMATION
13.1	Dépôt – Proanima – détail des licences vendues pour septembre 2025
13.2	
13.3	
14	VARIA
15	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES)
16	CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE À :

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Silvio Gaudio, directeur général / greffier-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 1er octobre 2025 à 17 h 30, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que

l'avis de convocation de la présente séance ordinaire et les conseillers approuvent l'ordre du jour ainsi que le point ajouté 6.6 Exercice du droit de préemption visant les lots 4 938 565 et 4 938 566 -cadastre du Québec, lors de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-10-239

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2025 À 19 H00.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal reflète fidèlement les délibérations et décisions prises lors de ladite séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 09 septembre 2025 à 19 h 00.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début :

Aucune question.

Fin :

6. ADMINISTRATION, FINANCES

2025-10-240

RÉSOLUTION ADOPTANT LES COMPTES PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont pris connaissance de la liste des comptes payés pour la période se terminant le 30 septembre 2025;

DÉPARTEMENT	MONTANT
HDV - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	16 142.96 \$
VOIRIE	8 370.23 \$
SERVICE INCENDIE	8 991.51 \$
HYDRO	1 261.46 \$
FOURRIÈRE	2 695.55 \$
MRC - VIDANGE	30 913.48 \$
SECURITE PUBLIC	189 120.00 \$
URBANISME	8 288.40 \$
PARC, TERRAIN JEUX, CHALET	10 416.75 \$

CLR	521.42 \$
LOISIRS	3 197.18 \$
USINE EAUX USÉES	8 239.07 \$
EAU POTABLE (usine + réseaux)	39 229.31 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2025	327 387.32 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers adoptent la liste des comptes payés au 30 septembre 2025 tel que présenté lors de la séance.

ADOPTÉE

2025-10-241

RÉSOLUTION ADOPTANT LES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 30 septembre 2025;

TOTAL DÉPARTEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2025	2 313.70 \$
TOTAL RÉMUNÉRATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2025	81 540.83 \$
GRAND TOTAL AU 30 SEPTEMBRE 2025	83 854.53 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers adoptent les comptes à payer au 30 septembre 2025, tel que présenté lors de la séance.

ADOPTÉE

**DÉPÔT/ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT FINANCIER
DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Dépôt/ Les conseillers ont pris connaissance du document présenté à la séance.

DÉPÔT – DES ÉTATS COMPARATIFS POUR LES ANNÉES 2024-2025

Dépôt / Les conseillers ont pris connaissance du document présenté à la séance.

2025-10-242

**ADOPTION DE LA SOUMISSION 2025-176 PRÉSENTÉ PAR
FLORENT GUAY ÉLECTRIQUE – PANNEAUX RUE LARAMÉE**

CONSIDÉRANT QUE Florent Guay Électrique a présenté trois soumissions pour le boîtier requis dans le cadre du projet de la station de pompage rues Lamarée / McGee, et que les trois compagnies sont :

- Une soumission de Techno-Contact
 - Une soumission de Lumen
 - Une soumission de Guillevin
- ✓ LES DÉTAILS DES SOUMISSIONS PAR COMPAGNIES SONT :

- **Soumission 1** : Techno-Contact,

Inclus le panneau acier inox custom;
 Panneau SS304 60Hx98LxP21;
 Fixation murale, isolé;
 Fenêtre Lexan;

*Environ 10 jours ouvrables pour les dessins et environ 12-14 semaines pour la fabrication pour un montant de vingt-deux milles quatre-cent quatre-vingt-cinq dollars (22 485,00\$) plus taxes applicables;

- **Soumission 2** : Lumen

* Panneau sur mesure Stainless steel, Type 4x qui inclus les plaques de fond mais pas le trou pour le sectionneur à faire sur place;
 Panneau 59Hx98LxP21;
 Fenêtre pour visualiser le compteur – APWK138NFSS;

Pour la livraison de 40 jours ouvrables pour un montant de vingt-trois milles quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-cinq cents (83 083,85\$) plus taxes applicables;

- **Soumission 3** : Guillevin

* Armoire de 59’’(H) X 98’’(L) X 21’’(P) en acier inoxydable, NEMA 3R et inclus :
 Deux plaques de montage en acier galvanisé de calibre 11, fini naturel
 Platines installées avec des goujons et supports;
 Porte simple et porte double à l’avant avec poteau fixe;
 Deux poignées cadenassables en acier inoxydable à trois points de serrage;
 Un fermoir ¼ de tour en polyamide en haut et en bas de chacune des portes;
 Fenêtre en lexan 3/16’’ sur garniture de caoutchouc;
 Penture piano en acier inoxydable;
 Garniture de néoprène ¼’’;
 Larmier sur le dessus;
 Deux œillets de levage sur renfort;
 Isolation en IKO-Enerfail 1’’ collé;

Livraison 8 semaines excluant délai d’approbation des dessins s’il y lieu. Confirmation de la date de livraison lors de la commande pour un montant de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (17 990,00\$) plus taxes applicables.

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par les conseillers et que le tout est conforme aux exigences;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle souhaite procéder à l’installation des panneaux aux rues Laramée / McGee;

ATTENDU QUE l’entreprise Florent Guay Électrique a été retenue pour effectuer les travaux

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers acceptent la soumission de la compagnie Guillevin au montant de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (17 990,00\$) plus taxes applicables;

QUE le directeur général/greffier-trésorier, monsieur Silvio Gaudio soit autorisé à signer tout document requis pour la mise en œuvre de la présente résolution;

QUE les soumissions non retenues seront conservées au dossier de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

QUE les conseillers acceptent que « Florent Guay Électrique » procède à l'installation des panneaux aux rues Laramée / McGee;

QUE les conseillers demandent de remettre une copie de la résolution retenue à la compagnie Guillevin et à Florent Guay Électrique ainsi qu'au département de la finance.

ADOPTÉE

2025-10-243

**EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION VISANT LES LOTS
4 938 565 ET 4 938 566 - CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-05-129 identifiant, entre autres, les lots 4 938 565 et 4 938 566 du cadastre du Québec situés au 9, rue du Moulin, à Lacolle, comme étant visés par le droit de préemption en vertu du *Règlement numéro 2025-0249 concernant l'exercice du droit de préemption* sur le territoire de la Municipalité de Lacolle;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis d'assujettissement d'immeubles au droit de préemption sous le numéro 29 484 182 du registre foncier;

CONSIDÉRANT la réception, le 30 septembre 2025, d'une offre acceptée au montant de 325 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots mentionnés a notifié à la Municipalité son intention d'aliéner les immeubles selon les termes de l'offre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire son avis d'intention d'exercer son droit de préemption en fonction de l'offre reçue par le propriétaire

IL EST PROPOSÉ PAR : les conseillères, mesdames Nancy Sorel, Suzanne Lacroix et les conseillers, messieurs David Arseneault, Éric Barrière

CONTRE : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire
APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU :

D'EXERCER son droit de préemption sur les lots 4 938 565 et 4 938 566 du cadastre du Québec situés au 9, rue du Moulin, à Lacolle, le tout conformément à l'offre acceptée le 30 septembre 2025 au montant de 325 000 \$;

D'ACQUÉRIR l'immeuble au prix de 325 000 \$, et ce, aux conditions qui sont énoncées dans l'offre acceptée et dénoncée à la Municipalité;

DE MANDATER la firme Dunton Rainville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment la préparation de l'acte de vente en faveur de la Municipalité;

D'AUTORISER le directeur général et/ou le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte de vente et tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente décision.

D'AUTORISER que le montant de 325 000 \$ soit pris à même le budget **le Règlement 2025-0253** Décrétant des dépenses en immobilisations de 800 000\$ et un emprunt de type « parapluie » de 800 000\$ afin de financer des travaux de construction, d'aménagement, d'infrastructures ainsi que l'acquisition de lots afférents pour l'extension du Parc Desjardins.

ADOPTÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point apporté à l'ordre du jour

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE/POLICE/POMPIER

DÉPÔT / RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Dépôt – Le rapport a été déposé lors de la séance ordinaire.

9. TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT / RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Dépôt – Le rapport a été déposé lors de la séance ordinaire.

2025-10-244

RÉSOLUTION ADOPTANT LA SOUMISSION PRÉSENTÉE POUR L'ACHAT DU SEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a lancé un appel d'offres pour l'achat de sel de déglçage en vrac pour les années 2025-2026;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues avant la date limite, soit:

- Compagnie Compas Minéraux

Montant de 112,23\$ (saison) plus taxes applicables;

- Compagnie Selicecat présente deux propositions :

Livraison pour le sel traité au chlorure de calcium

Montant de 161.25\$ / tonne pour 150 tonnes soit :
24 187,50\$ plus taxes applicables

Livraison pour le sel blanc non traité de première qualité

Montant de 148.25\$/tonne pour 150 tonnes soit :
22 237,50\$ plus taxes applicables

- Compagnie Mines Seleine

Livraison compris

Montant de 119,74\$ / tonne plus taxes applicables à ce montant

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été présentées aux conseillers lors de la séance ordinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers ont pris connaissance des trois soumissions présentées et ils ont analysé la description présentée;

QUE les conseillers ont arrêté leur choix sur la compagnie Compass Minerals pour la somme de cent douze dollars et vingt-trois cents (112,23\$) plus taxes applicables pour la saison 2025-2026;

QUE les soumissions non retenues seront conservées au dossier de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

QUE les conseillers demandent de remettre une copie de la résolution à la compagnie Compass Minerals et au département de la finance.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point apporté à l'ordre du jour

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1 DÉPÔT/rapport mensuel d'activité du mois de septembre 2025

11.2 DÉPÔT/ PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Dépôt / Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme a été déposé lors de la séance ordinaire.

2025-10-245

RÉSOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE D'ENSEIGNE SUR POTEAU; AU 32 A, RUE DE L'ÉGLISE NORD

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'enseigne sur poteau a été redéposée au service d'urbanisme concernant le lot 4 939 072 associé à l'adresse civique 30-32 et 32 A, rue de l'Église nord, Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble intègre la zone M-2 et se situe dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'ajout d'une enseigne relatif au bureau de service comptable. L'enseigne serait installée sur les poteaux en bois existant qui ont été stabiliser et repeinturer en blanc tel qu'exigé par le conseil par la résolution no 2025-08-206;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est composer d'un panneau d'uréthane haute densité avec une finition au jet de sable afin d'imiter l'esthétisme d'une enseigne en bois. D'une superficie totale de 36 x 56 x 2 (Largeur; longueur; profondeur) avec des fers d'angle noir. Le lettrage couleur or-doré projeté se lit comme suit :

" Tenue de livres et impôt
514-712-2309
adcomptabilite.com"

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux dispositions de la section 4 du règlement no RU 2021-0209 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA relatif aux enseignes;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à étudier la demande lors du comité en date du 29 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers acceptent suite à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) sans condition la demande présentée pour l'enseigne sur poteau situé au 32 A, rue de l'Église Nord.

ADOPTÉE

12. LOISIRS

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité du mois de septembre 2025

Dépôt / Le rapport mensuel de septembre 2025 a été déposé lors de la séance ordinaire.

2025-10-246

« PROJET CRSQV » DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CAMP PRÉPARATOIRE À LA TRANSITION DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE & BAL EN BLANC

CONSIDÉRANT QUE, pour plusieurs jeunes, le passage du primaire au secondaire est une période génératrice de stress, d'inquiétudes et d'anxiété;

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité loisir du Comité Rural en Santé et Qualité de Vie (CRSQV) présente un projet de camp préparatoire et bal en blanc afin de faciliter cette transition en créant des liens entre les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'adresse à tous les élèves de 6ième année des écoles primaires pour les 13 municipalités rurales de la MRC du Haut Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien et le groupe Youhoo correspondent parfaitement bien au projet pensé par le CRSQV et est en mesure d'offrir ce genre de journée à nos jeunes; et le bal en blanc à la Patinoire couverte (parc Marie-Jeanne-Frégeau);

CONSIDÉRANT QUE les dates ne sont pas encore fixées, mais seraient possiblement en automne 2025, (6 novembre 2025) peu de temps après la rentrée scolaire 2025-2026; et mois de juin pour le bal;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 65\$ par enfant de 6ième année fréquentant l'école St-Joseph est demandée pour la journée de camp et du bal en blanc;

CONSIDÉRANT QUE ce montant comprend la programmation de divers ateliers et activités qui seront offerts aux jeunes pour la durée du séjour, un repas ainsi que la rencontre de divers intervenants de divers milieux; et la participation au bal de fin d'année;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année courante 2025-2026 à l'école, environ 47 jeunes sont en 6^{ième} année;

CONSIDÉRANT QU'advenant la présence d'une subvention qui répond aux critères exigés par le projet, nous procéderons à la demande afin d'éviter des coûts à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers autorisent la Municipalité de Lacolle la dépense de soixante-cinq dollars (65,00\$) par enfant de 6^{ième} année de l'école St-Joseph afin de leur permettre une participation au camp préparatoire à la rentrée au secondaire et au bal en blanc de juin.

ADOPTÉE

2025-10-247

**DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS
« EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE! »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie; (un montant maximum de neuf mille cinq cent dollars 9 500\$)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers demandent de remettre la résolution à madame Isabelle Rivard, coordonnatrice des Loisirs au département de la finance.

ADOPTÉE

13. CORRESPONDANCE /INFORMATION

DÉPÔT/ Le rapport de Proanima pour les licences vendues en septembre 2025.

14. VARIA

Aucun point apporté à l'ordre du jour

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES)

Début :
Aucune question.

Fin :

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-10-248

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE 17 H 30

ATTENDU QUE tous les points de l'ordre du jour ont été traités lors de la séance ordinaire de 17 h 30;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

QUE la séance ordinaire à **17 h 45** tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés ainsi que le point 6.6 ajouté lors de ladite séance, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉE

Prochaine séance ordinaire, le mardi 11 novembre 2025

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Silvio Gaudio, directeur général/ greffier-trésorier